



## CONDITIONS DE LOCATION - TINA BIKES

### 1. MODALITÉS DE LOCATION :

Pour souscrire un contrat de location, le contractant doit présenter et confier au loueur un **justificatif d'identité** (carte d'identité, permis de conduire, passeport) que le loueur photographie. Toute location, quelle qu'en soit la durée, est due dans son intégralité. Le contractant s'engage à restituer le matériel aux dates et heures convenues au contrat. **En cas de retard** à l'heure théorique, une **pénalité forfaitaire de 1000Fcfp par vélo** sera prélevée sur la caution. En cas de retard supérieur à 15 minutes, la pénalité s'élève au **montant du créneau entier** suivant (annulation du client suivant). Les tarifs des locations, des cautions, des pénalités de retard de restitution, des frais de réparations, sont pleinement acceptés. Le matériel loué reste la propriété exclusive de TINA BIKES pendant toute la durée de la location. L'utilisateur ne peut les sous-louer à un tiers. Les montants facturés sont établis selon les tarifs en vigueur au jour du règlement. Les moyens de paiement acceptés sont : paiement en ligne (carte de crédit), carte de crédit, espèces ou chèques.

### 2. SANTÉ ET CAPACITÉS DES LOCATAIRES :

Le contractant déclare qu'**aucun membre de son groupe ne souffre de pathologie** lui contre-indiquant la pratique des activités proposées, et que chacun est en pleine possession de ses moyens au moment de la remise du matériel. Le loueur ne pourra être tenu pour responsable des dommages dus à l'inaptitude des utilisateurs.

### 3. ETAT DU MATERIEL - DOMMAGES :

**Les engins sont fournis avec des casques qu'il est obligatoire de porter.**

Le matériel est mis à disposition en bon état de fonctionnement. Il est testé par les locataires au départ et accepté comme tel une fois le parcours engagé. En aucun cas le contractant ne pourra réclamer de dommages et intérêts en cas de dysfonctionnement ou casse survenant après départ et contrariant la progression sur l'itinéraire. **Toute pièce dégradée sera facturée** à prix forfaitaire (grille ci-dessous en page 2) ou sur présentation de facture, pièces + main d'œuvre.

### 4. RESPONSABILITE - RESPONSABILITE CIVILE DU CONTRACTANT :

Le contractant doit être couvert par une **Assurance personnelle en Responsabilité Civile**, sans quoi il s'engage à assumer le paiement de dommages et intérêts sur ses deniers personnels, qu'il soit responsable directement ou indirectement (tiers identifié ou non-identifié).

Le contractant s'engage à ce que tous **les membres de son groupe respectent le code de bonne conduite** présenté ci-dessous, les consignes explicites et implicites de sécurité et d'utilisation du matériel, ainsi que la **réglementation spécifique des sites qu'il fréquente**, mais aussi le **Code de la Route** sur la voie publique. Il dégage **TINA BIKES** de toute responsabilité découlant de l'utilisation du matériel loué, notamment en ce qui concerne les accidents et dommages matériels et corporels causés à des tiers. L'utilisateur s'engage à utiliser le matériel avec soin, dans la limite de ses capacités et des conditions normales d'utilisation du matériel et des recommandations du constructeur.

### 5. DÉPÔT DE GARANTIE (caution) :

Il est demandé au contractant de confier au loueur une **pièce d'identité** ainsi qu'un **dépôt de garantie**. Le locataire accepte la prise d'**empreinte de sa Carte Bancaire**, numérique ou manuelle, aux fins de prise de caution. Il accepte la facturation ultérieure par la SARL Sud Loisirs des dommages causés au matériel loué par casse, vol ou perte, et du préjudice qui en découle du fait de l'immobilisation du matériel. Le matériel est susceptible d'être facturé pour une valeur allant jusqu'à **350.000Fcfp** par vélo, selon les barèmes disponibles sur demande. Un constat d'incident est établi par le loueur, et transmis au locataire préalablement à la facturation. Le montant de la "prise de caution" par chèque ou empreinte de carte bancaire, ne limite en rien le montant des dommages et préjudices exigibles.

### 6. VOL OU PERTE :

En cas de vol ou perte du matériel loué, le contractant doit justifier d'un dépôt de plainte auprès de la Gendarmerie dans un délai de 48h. Le matériel non restitué sera facturé sous délai de 14 jours. Le Locataire pourra ainsi mettre en œuvre sa propre couverture d'Assurance en Responsabilité Civile.

### 7. RESPONSABILITE / RESPONSABILITE CIVILE DU LOUEUR :

**Le loueur détient lui-même une couverture d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle.**

Le loueur **ne peut être tenu pour responsable de l'état des routes, pistes et sentiers**. Le contractant dégage TINA BIKES de toute responsabilité quant à l'état de praticabilité des itinéraires ; le contractant et son groupe évoluent sous leurs propres jugements et responsabilités.

Le matériel est confié en bon état de fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur. Les vélos ne sont pas équipés de système d'éclairage et réflecteurs pour la conduite de nuit sur voie publique. Le contractant dégage TINA BIKES de toute responsabilité découlant de l'utilisation du matériel loué, notamment en ce qui concerne les accidents et les dommages causés à lui-même et aux tiers.

### 8. ANNULATION / REPORT



Toute réservation donne lieu au paiement de la prestation dans sa totalité. Le locataire a la faculté d'annuler une réservation dans les conditions suivantes :

-Plus de 48 heures avant le début de la prestation : les frais d'annulation sont de 10% du montant de la commande.

-Moins de 48 heures avant le début de la prestation : les frais d'annulation sont de 50% du montant de la commande.

-Moins de 24 heures avant le début de la prestation : aucun remboursement envisageable.

-Aléas climatiques : les conditions météorologiques ne constituent pas une cause d'annulation, sauf en cas de vigilance météorologique Météo France de couleur orange ou rouge; dans ce cas nous accordons un report sous 30 jours, mais aucun remboursement.

Toute notification d'annulation ou report doit être faite par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (mail à [contact@tina-bikes.nc](mailto:contact@tina-bikes.nc) ou message texte au 81.43.33).

## CODE DE BONNE CONDUITE

**Je suis responsable de mon itinéraire** et j'annonce au loueur ce que je prévois de faire. Je pars avec un plan ou un système de guidage. Je gère ma vitesse de progression et je tiens au mieux le timing prévu. Je préviens le loueur de tout changement majeur décidé en cours de route.

**Je cohabite avec les autres pratiquants**, je respecte les pistes dédiées.

**Je ne pilote pas « aux limites du possible », j'adapte ma vitesse à la visibilité et à mes capacités !**

**Je suis responsable des dégâts causés** au matériel, aux installations, aux tiers. Je signale et j'assume tout dommage.

**Je porte un casque, j'ai au moins un téléphone pour le groupe.** J'ai conscience d'évoluer en pleine nature.

## GRILLE FORFAITAIRE - DOMMAGES MATÉRIELS, VOL OU PERTE

**Les montants présentés ci-dessous sont les sommes forfaitaires que le client s'engage à payer** au titre de l'indemnisation des dégâts causés au matériel, de sa perte ou de son vol, de son fait ou du fait d'un tiers, entendu que :

-le loueur pourra consentir un abatement sur ces sommes forfaitaires, selon certaines considérations : matériel dégradé mais restant utilisable, vétusté du matériel dégradé, ou autre, et à sa seule discrétion,

**-ces sommes s'additionnent en cas de cumul de dégâts,**

**-ces sommes sont dûes tel qu'énoncé aux Conditions de Location par encaissement de la caution (empreinte CB)**

**-ces sommes s'entendent Pièces et Main d'œuvre en Francs CFP (XPF) et TTC.**

### EQUIPEMENTS ANNEXES :

Kit de réparation : 6000 F  
4000 F

Pompe : 3000 F Multi-Tool :

Antivol : 2500 F Casque : 4000 F

Dérailleur HS : jusqu'à 15 000 F

Chaîne : 7000 F

Cadre : 300 000 F

Pédales : 3000 F Pédalier : 15 000 F

Disque de frein : 7000 F Etrier de frein : 15 000 F

### PIECES DETACHEES :

Selle abîmée : 1000 F

Selle à remplacer : 3000 F

Rayure visible : 1000 F

Rayure majeure : sur devis

Chambre à air : 1000 F

Pneu : 5000 F

Roue arrière : 25 000 F

Roue avant : 20 000 F

### Pièces spécifiques VAE :

Moteur : 150 000 F

Carter Moteur : 15 000 F

Batterie : 90 000 F

Chargeur batterie : 25 000 F

Console VAE : 15 000 F

Remplacement de rayon : 3000 F

Dévoilage par roue : 1500 F

**IMMOBILISATION du vélo inutilisable : 3000 F/jour**

Fourche : de 30 000 F à 105 000 F

Rayure/poc Plongeurs de Fourche : 5000 F

### PERTE-VOL :

SUNN Tox (blancs) : 95.000

SPECIALIZED Rockhopper (bleu, vert) : 65.000 F

ORBEA Alma : 120.000 F

VAE SUNN Urban Skill : 250.000 F

VAE SUNN Flash : 350.000 F

Tige de selle courbée : 4000 F

Tige télescopique : 25 000 F

Grips abîmés : 1000 F

Cintre : 15 000 F

Manette frein : 7000 F

Manette frein hydraulique : 12 000 F

Manette dérailleur : 7000 F